

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 09 AVRIL 2021

COMPTE RENDU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que certains chiffres sont encore manquants dans la partie recettes de la section de fonctionnement du Budget Primitif commune et précise que la crise sanitaire a impacté ce même budget mais dans une moindre mesure.

**N° 03.2021.01 et n° 03.2021.02 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Comptes administratifs et comptes de gestion – Compte de gestion et compte administratif du Budget Bois et Forêts 2020.**

Madame le Maire ayant quitté la salle pour le vote du compte administratif 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2020.

Ils se présentent ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	6 616.09 €	Dépenses :	0.00 €
Recettes :	20 047.59 €	Recettes :	14 382.11 €
Excédent :	13 431.50 €	Excédent :	14 382.11 €
Résultat antérieur :			
Excédent :	14 538.62 €	Déficit :	3 774.11 €
Affectation 2020 :	14 382.11 €		
<u>Résultat global :</u>			
Excédent :	13 588.01 €	Excédent :	10 608.00 €

**N° 03.2021.03 et n° 03.2021.04 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Comptes administratifs et comptes de gestion – Compte de gestion et compte administratif du Budget Eaux et Assainissement 2020.**

Madame le Maire ayant quitté la salle pour le vote du compte administratif 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2020.

Ils se présentent ainsi qu'il suit :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	23 867.24 €	Dépenses :	6 803.89 €
Recettes :	26 746.92 €	Recettes :	5 018.65 €
Excédent :	2 879.68 €	Déficit :	1 785.24 €
Résultat antérieur :			
Excédent :	77 219.72 €	Excédent :	90 838.20 €
Affectation 2020 :	0.00 €		
<u>Résultat global :</u>			
Excédent :	80 099.40 €	Excédent :	89 052.96 €

**N° 03.2021.05 et n° 03.2021.06 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Comptes administratifs et comptes de gestion – Compte de gestion et compte administratif du Budget Communal 2020.**

Madame le Maire ayant quitté la salle pour le vote du compte administratif 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2020.

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 09 AVRIL 2021

Ils se présentent ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	130 097.04 €	Dépenses :	58 057.94 €
Recettes :	154 219.51 €	Recettes :	65 834.30 €
Excédent :	24 122.47 €	Excédent :	7 776.36 €
Résultat antérieur :			
Excédent :	658 103.43 €	Déficit :	18 715.96 €
Affectation 2020 :	55 680.96 €		
<u>Résultat global :</u>			
Excédent :	626 544.94 €	Déficit :	10 939.60 €

**Affectation des résultats.**

**BUDGET BOIS ET FORET** : au vu de la nomenclature comptable M14, aucune affectation n'étant nécessaire, le résultat global est automatiquement repris dans la partie recettes de fonctionnement du budget primitif 2021, soit 13 588.01 €.

**BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT** : au vu de la nomenclature comptable M14, aucune affectation n'étant nécessaire, le résultat global est automatiquement repris dans la partie recettes de fonctionnement du budget primitif 2021, soit 80 099.40 €.

**N° 03.2021.07 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Comptes administratifs et comptes de gestion – Affectation des résultats Budget Communal.**

Compte tenu des résultats et des restes à réaliser 2020, il est décidé d'affecter les résultats comme suit :

\* affectation au financement de la section d'investissement C/1068 : 58 766.60 €,

\* reprise de l'excédent reporté au C/002 : 567 778.34 €.

**Budgets primitifs 2021.**

**N° 03.2021.08 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Budgets primitifs - Budget primitif 2021 Bois et Forêts.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le Budget Primitif 2021 ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	26 348.01 €	Dépenses :	7 000.00 €
Recettes :	26 348.01 €	Recettes :	12 196.00 €

**N° 03.2021.09 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Tarifs des services publics – Redevances – Eau - Tarifs de l'eau.**

Sur proposition de Madame le Maire et dans la limite de l'article 2 de l'arrêté du 06 août 2007, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs du service de l'eau pour la facturation 2021 2022 :

- abonnement : 54.00 €,
- de 0 à 50 m<sup>3</sup> : 0.90 € le m<sup>3</sup>,
- de 51 à 120 m<sup>3</sup> : 0.50 € le m<sup>3</sup>,
- de 121 à 200 m<sup>3</sup> : 0.40 € le m<sup>3</sup>,
- plus de 200 m<sup>3</sup> : 0.35 € le m<sup>3</sup>.

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 09 AVRIL 2021

**N° 03.2021.10 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Budgets primitifs - Budget primitif 2021 Eaux et Assainissement.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le Budget Primitif 2021 ainsi qu'il suit :

EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses : 31 621.00 €	Dépenses : 15 353.89 €
Recettes : 107 815.29 €	Recettes : 95 314.96 €

**N° 03.2021.11 – OBJET : Finances locales – Subventions – Autres subventions.**

Suite à la réflexion entamée en 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue un bon d'achat de 50.00 €, dans un magasin de fournitures de bureau, pour les enfants de CHAMPDRAY entrant en classe de 6<sup>ème</sup> applicable à compter de la rentrée scolaire 2020 – 2021.

**N° 03.2021.12 – OBJET : Finances locales – Contributions budgétaires – Contribution des communes aux EPCI – Participation 2021 au S.M.I.C.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la participation est votée à 145.00 €.

**N° 03.2021.13 – OBJET : Finances locales – Contributions budgétaires – Contribution des communes aux EPCI – Participation 2021 au S.D.A.N.C.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la participation est votée à 50.00 €.

**N° 03.2021.14 – OBJET : Finances locales – Subventions – Subventions accordées à des associations.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

C.C.A.S. de CHAMPDRAY	3 279.85 €
Ligue contre le cancer	23.00 €
Le Souvenir Français	16.00 €
A.D.A.P.E.I. des Vosges	10.00 €
Paralysés de France	10.00 €
Croix Rouge de GERARDMER-CORCIEUX	10.00 €
A.D.M.R. CORCIEUX	80.00 €
Subventions pour voyages (25€*5)	125.00 €
Subvention pour enfants de CHAMPDRAY (25€*5)	125.00 €
Subvention exceptionnelle	20.00 €

**N° 03.2021.15 – OBJET : Finances locales – Subventions – Autres subventions.**

Suite à la réflexion entamée en 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue un bon d'achat de 50.00 €, dans un magasin de jouets de Gérardmer, pour les enfants domiciliés à CHAMPDRAY à leur naissance, applicable à compter de 2020.

**N° 03.2021.16 – OBJET : Finances locales – Fiscalité – Vote des taux – Taux des quatre taxes 2021.**

Madame le Maire précise que la réforme entraînant la suppression progressive de la taxe d'habitation se termine et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales se met en place.

À partir de 2021, les communes percevront, en compensation de leur perte de recette de taxe d'habitation, le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020 par le Département sur leur territoire. C'est pourquoi apparaîtra sur les avis de taxes foncières des habitants le taux est de 35.34% représentant : 25.65 % du Conseil Départemental et 9.69 %, taux communal.

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 09 AVRIL 2021

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les taux des taxes comme suit (idem depuis 2014) :

Taxe foncière (bâti) : 35.34 %, (25.65 % + 9.69 %)

Taxe foncière (non bâti) : 17.50 %,

CFE : 22.08 %.

Le Conseil Municipal prend note du produit à taux constant pour 2021 : 49 961 €.

Lors de la présentation des dépenses d'investissement, Madame Joëlle MICHEL indique que lors de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2021, son vote « contre » concernant le point « Devis du S.D.E.V : participation communale en complément de la participation du SDEV », pour extension de réseau électrique route de La Goutte » concernant des terrains dans la carte communale n'aurait pas été enregistré.

**N° 03.2021.17 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Budgets primitifs - Budget primitif 2021 Communal.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le Budget Primitif 2021 ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 286 233.85 €

Recettes : 719 168.35 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 214 500.60 €

Recettes : 214 500.60 €

Le Maire,  
Elisabeth KLIPFEL.

